

MILDIOU

• Situation au vignoble

Les observateurs du réseau ne signalent pas de sortie de tache dans le réseau de surveillance.

• Données de la modélisation

Depuis le 24 mai, les cumuls de pluies sont modérés (5 mm en moyenne, 10 mm pour le poste de Couffouleux). Dans la majorité des secteurs, ce sont les pluies du 12 et du 13 mai qui ont généré les premières contaminations épidémiques de gravité moyenne. Pour la période écoulée, la pression était en baisse.

D'après le modèle, la pression se maintiendrait à un niveau faible cette semaine. Le niveau de l'EPI serait trop faible pour que les pluies annoncées pour cette semaine puissent être contaminantes.

Évaluation du risque : La pression demeure basse. Le niveau d'EPI est trop faible pour que de nouvelles contaminations puissent avoir lieu cette semaine.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

A ce jour, aucun symptôme d'oïdium n'a été relevé dans les parcelles référence et témoins non traités.

Évaluation du risque : Le stade phénologique « boutons floraux séparés » (stade de haute sensibilité) étant atteint pour la majorité des parcelles du vignoble, la période très propice au développement de l'oïdium a donc démarré.

Soyez vigilants car plusieurs facteurs de risque se cumulent et rendent les conditions favorables au développement du champignon : sorties de grappes importantes, entassement de végétation au cœur de la souche, faible ensoleillement...

BLACK ROT

Évaluation du risque : Les conditions sont favorables au développement du champignon. Maintenez une surveillance dans vos parcelles sensibles. La détection des foyers de maladie sur feuille est un indicateur utile pour la détermination du niveau de risque.

BOTRYTIS

cf BSV Vigne Gaillac n°7

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Aucune capture n'a été enregistrée lors des derniers relevés réalisés dans le réseau de piégeage. Les suivis de parcelles n'ont pas permis de détecter de glomérules.

• Données de la modélisation (Modèle Eudémis - SRAL)

Pour cette semaine, les calculs du modèle confirment que le deuxième vol devrait débuter à partir du 15 juin.

Évaluation du risque : Compte tenu des conditions de ces dernières semaines peu favorables à la ponte (niveau faible de ponte observé), le potentiel de glomérules pour cette première génération devrait être faible.

Pensez à changer les capsules de vos pièges avant le démarrage du 2e vol : 10 juin

CICADELLE VERTE

• Éléments de biologie

Après une phase hivernale passée sur des plantes relais de l'environnement, dès la fin avril, les femelles migrent sur la vigne. Elles vont commencer à y pondre leurs œufs. Après une incubation de 8 à 10 jours, les premières larves apparaissent. Il y a 5 stades larvaires. Une génération complète se développe en 55 à 60 jours. Selon les années, 3 ou 4 générations peuvent se succéder, mais c'est la deuxième génération (juillet-août) qui compte le plus grand nombre de larves et engendre le plus de dégâts.

Les stades larvaires observables en ce moment sont reconnaissables à leur couleur vert clair ou rosé (plutôt blanchâtre pour les toutes jeunes larves) et à leur déplacement « en crabe ». Les larves ne mesurent que quelques mm de long (1 à 3 selon le stade) et s'observent préférentiellement à la face inférieure des feuilles. Les pièges chromatiques ou pièges « jaunes » peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des populations de cicadelles vertes.

• Situation au vignoble

On note une présence sporadique de larves de cicadelles vertes dans les parcelles observées.

Évaluation du risque : le seuil de nuisibilité n'est que rarement atteint en première génération. La présence des insectes peut être parfois très élevée dans certaines parcelles, sous forme de foyers, mais sans occasionner de dégâts notables. Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui sont observables à partir de juillet.

■ Seuil de nuisibilité : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2010 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-